



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



23078504

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

07 JUN 2023

Le Greffier

N° d'entreprise : **0417 377 637**

Nom

(en entier) : **SOCAFLEX**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue du Marquis 3 - ZI 6220 Fleurus**

Objet de l'acte : Démission et nomination d'un administrateur du Conseil d'Administration

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 mars 2023.

1ère Résolution - Démission - Nomination : Après un échange de vues, l'assemblée accepte à l'unanimité des voix présentes, la démission de la société G. KOCH INTL MANAGEMENT (0835.762.185) et de son représentant permanent KOCH Gerhard de son mandat d'administrateur du conseil d'administration. L'assemblée rappelle que la société G. KOCH INTL MANAGEMENT avait été nommée à ce poste par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 04 avril 2011, décision publiée aux annexes du Moniteur Belge en date du 16 mai 2011.

Décharge lui est donnée pour l'exercice de ce mandat arrêté ce jour.

Toujours à l'unanimité des voix, l'assemblée accepte, en remplacement du démissionnaire, la nomination de monsieur UYTENHOVE Frédéric, rue des Golettes n°48 - 5190 SPY, en qualité de nouvel administrateur du conseil d'administration de la société.

L'assemblée précise que son mandat sera gratuit et non-rémunéré.

Mise au vote : Ces dispositions sont approuvées à l'unanimité.

2ème résolution – Nomination d'un mandataire ad hoc - L'assemblée réunie décide de donner procuration à Monsieur Pascal CORNIL, expert-Comptable Agréé, rue de la Grande Cense n°16 à 5640 METTET aux fins d'accomplir toutes formalités auprès du Greffe du Tribunal de l'entreprise, du Moniteur Belge ainsi qu'auprès de la Banque Carrefour des Entreprises en ce qui concerne les décisions susmentionnées et en particulier pour faire publier un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et pour compléter et signer les Formulaires I et II.

Mise au vote : acceptation à l'unanimité des voix.

L'administrateur délégué,

UYTENHOVE Florencexfe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/06/2023 - Annexes du Moniteur belge